

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 26 août 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogations mineures suivante :

10, RUE NOISEUX – ZONE H-320

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à autoriser les dérogations suivantes :

- Une distance de 5,07 mètres d'une ligne latérale sur rue pour un agrandissement d'un bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose une distance de 6 mètres;
- Une distance de 1 mètre d'une ligne latérale sur rue pour une remise de 7,54 mètres carrés alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 6 mètres;
- Une distance de 0,59 mètre d'une ligne arrière de propriété pour une remise de 5,90 mètres carrés alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 1 mètre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 26 août 2024 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 26 août 2024, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 26 août 2024

Donné à Beloeil, ce 9 août 2024

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière par intérim

Télécharger l'avis public

